

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DES CHEMINS PRIVÉS

Note aux lecteurs et demandeurs: Le présent document constitue un sommaire récapitulatif du règlement #306-2024 afin de faciliter le processus de demande d'aide financière. Il est de la responsabilité du demandeur de consulter le règlement # 306-2024 établissant une politique d'aide financière annuelle aux fins d'améliorer la sureté et la sécurité des chemins privés afin de s'assurer de la conformité de leur demande.

ADMISSIBILITÉ :

Seule une association définie comme une personne morale sans but lucratif enregistré, comme prescrit par la loi, afin de poursuivre un but commun autre que la réalisation de bénéfices pécuniaires à partager entre ses membres et formée d'un minimum de quatre (4) membres propriétaires de résidences contiguës au chemin visé, peut déposer une demande d'aide financière.

Toutes les demandes de financement devront être déposées au plus tard **le 3^e vendredi de novembre de l'année courante.**

ATTENTION : Les demandes reçues après le 3^e vendredi de novembre seront considérées comme une demande pour l'année suivante. Les demandes incomplètes ne seront pas évaluées.

Le formulaire ci-joint peut être utilisé pour déposer la demande d'aide financière.

Les demandes recevables pour évaluation par le comité comprennent les travaux admissibles qui auront été effectués entre le 3^e vendredi de novembre de l'année précédente et le 3^e vendredi du mois de novembre de l'année courante

Une demande d'aide financière pour un projet de nature urgente ou encore pour un projet déjà terminé avant le dépôt de la demande et qui a été effectué durant l'année courante est admissible pour le dépôt et l'analyse du comité. Malgré tout, le Comité ou le Conseil pourrait refuser la demande à son entière discrétion s'il le juge nécessaire. Le fait d'avoir déjà exécuté les travaux n'est pas une garantie que le Conseil acceptera le projet.

TRAVAUX ADMISSIBLES :

Travaux d'entretien afin d'assurer et de maintenir les chemins privés en bon état et sécuritaires. Les travaux incluent la préparation d'études, de plans, de rapport et des recommandations par des professionnels pour statuer sur l'état actuel du réseau routier et leur recommandation des travaux futurs.

COUTS ADMISSIBLES:

Les couts admissibles pour l'entretien et le déneigement des chemins privés:

- Le cout de la main-d'œuvre et des matériaux
- Frais professionnels : Évaluation-vérification du réseau routier; rapport sur l'état actuel du réseau de chemins privés.
- Préparation d'un plan d'action pour l'entretien d'un réseau routier de qualité et sécuritaire.
- Préparation d'un plan d'action afin d'améliorer la sécurité des chemins.
- Préparation de plans de constructions et spécifications.
- Frais professionnels reliés à la réalisation de travaux admissibles.

TRAVAUX INADMISSIBLES :

La construction de tout nouveau chemin

L'AIDE FINANCIÈRE :

ENTRETIEN : 1 000 \$ par kilomètre pour un maximum annuel de 10 000 \$ par an par association.

DÉNEIGEMENT : 500 \$ par kilomètre pour un maximum annuel de 5 000 \$ par an par association.

Le montant d'aide maximal pour l'entretien des chemins privés incluant le nivelage est de 1,000 \$ par kilomètre de chemin entretenu par l'Association, et ce, jusqu'à un maximum de 10,000 \$ annuellement par association dument constituée. Si la valeur de la demande excède le maximum de 10 000 \$, la balance ne pourra être transférée à la subvention de déneigement.

Le montant d'aide maximal pour le déneigement des chemins privés est de 500 \$ par kilomètre de chemin entretenu par L'Association, jusqu'à un maximum de 5,000 \$ annuellement par association. Si la valeur de la demande excède le maximum de 5 000 \$, la balance ne pourra être transférée à la subvention de déneigement.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Soumis par: L'Association _____ inc.,
Adresse : _____

Téléphone: _____ courriel : _____

CI-APRÈS NOMMÉS : "L'ASSOCIATION"

À: Municipalité du Canton de Harrington
Aide financière annuelle - Sécurité et la sécurité des chemins privés
2940, Route 327, Harrington (Québec) J8G 2T1

PAR LES PRÉSENTES NOMMÉ : "LA MUNICIPALITÉ"

1. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

L'Association soumet une demande de subvention à la Municipalité en rapport aux travaux routiers spécifiques qui suivent :

Cochez-la ou les rubrique(s) qui correspond (ent) aux travaux proposés et confirmez le ou les chemin(s) ciblé(s)

- Travaux et livraison de matériaux granulaire pour assurer le maintien de l'état sécuritaire du chemin
Chemin(s) : _____

Entrepreneur proposé: _____
Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses
Description des travaux et leurs incidences sur la sécurité et la sureté du chemin privée(s) :
Ces travaux amélioreront la sécurité du chemin et fourniront un meilleur accès aux véhicules d'urgence _____

- Réparation d'urgence à la suite de dommages créés par l'eau, une tempête, lors des inondations printanières ou encore, d'évènement menaçant la sécurité et la sureté des chemins privées :

Chemin(s) visé(s) : _____

 Entrepreneur proposé: _____
 Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
 Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses

Description des travaux et leurs incidences sur la sécurité et sureté des chemins privés :
 Ces travaux étaient de nature urgente et étaient nécessaires afin d'ouvrir la route à la circulation locale, y compris les véhicules d'urgence:

Débroussaillage et fauchage

Chemin(s) visé(s): _____

Entrepreneur proposé: _____
 Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
 Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses

Description des travaux et de leurs incidences sur la sureté :
 Ce travail améliore la visibilité le long du (des) chemin(s) et offre une amélioration de la sécurité pour tous les usagers incluant les services d'urgence : _____

Travaux d'asphaltage d'une partie du (des) chemin(s) pour faciliter l'accessibilité aux services d'urgence et améliorer la qualité et la fiabilité du (des) chemin(s).

Chemin(s) : _____

Entrepreneur proposé: _____
 Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
 Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses

Description des travaux et leurs incidences sur la sécurité et la sureté :
 Ce travail améliore l'accessibilité, limite l'érosion de la route et assure une qualité de route pour tous les usagers, y compris les véhicules d'urgence. _____

- Creusage de nouveaux fossés le long du (des) chemin(s)
Chemin(s) visé(s): _____

Entrepreneur proposé: _____
Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses
Les travaux visent à améliorer l'irrigation du (des) chemin(s) et réduire les inconvénients et dommages créés par l'érosion et la présence d'eau sur le(s) chemin(s). _____

- Déneigement - afin d'assurer et de maintenir les chemins privés en bon état tout en assurant la sureté et la sécurité des chemins privés :

Chemin(s) visé(s): _____

Entrepreneur proposé: _____
Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses
Description des travaux et leurs incidences sur la sécurité et sureté des chemins privés:
Ce travail permet un meilleur accès aux véhicules d'urgence en _____

- Autre: _____

Chemin(s) visé(s): _____

Entrepreneur proposé: _____
Numéro NEQ ou TPS-TVQ: _____
Les couts estimés : _____ \$ taxes incluses
Description des travaux et de leurs incidences sur la sureté :
Ce travail permet un meilleur accès aux véhicules d'urgence tout en assurant la sécurité et la sureté _____

NOMBRES DE KILOMÈTRES DE CHEMIN PRIVÉ	_____ km.
MONTANT TOTAL ESTIMÉ POUR EFFECTUER LES TRAVAUX :	_____ \$
MONTANT TOTAL ADMISSIBLE SELON LE NO. DE KILOMÈTRES :	_____ \$
	(1 000 \$/km)
MONTANT TOTAL ADMISSIBLE POUR LE DÉNEIGEMENT	_____ \$
	(500 \$/km)

Commentaires et ajout :

2. HORAIRE DES TRAVAUX :

- les travaux seront complétés entre le _____ et _____
- Les travaux ont été complétés

3. CHEMIN(S) SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ASSOCIATION:

Indiquer le nom du chemin (obligatoire) et le nombre de résidences par chemin ainsi que la série de numéros civiques si possible :

1. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
2. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
3. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
4. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
5. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
6. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences

7. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
8. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
9. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
10. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
11. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
12. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
13. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
14. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
15. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences
16. Chemin _____ du numéro _____ au numéro _____ pour un total de ___ résidences

Nombre total de résidents _____ (obligatoire)

4. NOMBRE TOTAL DE KILOMÈTRES

L'association est responsable d'un nombre total de _____ km de chemin. (Obligatoire)

Signé le _____ à _____, Québec

Pour et au nom de L'ASSOCIATION: _____

.....
Membre mandaté pour présenter la demande
Résolution no. _____

Pièces justificatives à joindre à votre demande, et ce, chaque année que vous déposez une nouvelle demande:

- Résolution mandatant un membre à agir au nom de l'Association ou une copie du procès-verbal mandatant une personne de présenter le projet à la Municipalité
- Copie de l'état d'enregistrement de l'Association disponible au *Registre des entreprises du Québec*
- Copie de chaque facture (incluant le numéro de TPS et TVQ ou le NEQ)
- Photos des travaux si disponibles
- Un résumé des étapes de travaux et des couts prévus.

EXEMPLE D'UNE RÉOLUTION

Extrait du procès-verbal d'une réunion du Conseil de L'Association _____ Inc., tenue le _____ à Harrington, Québec, où le quorum d'administration était formé:

CONSIDÉRANT QUE le Règlement municipal no. 306-2024 établissant une politique d'aide financière annuelle aux fins d'améliorer la sureté et la sécurité des chemins privés sur le territoire de la municipalité du canton de Harrington, établit une politique d'aide financière annuelle aux associations afin d'améliorer la sureté et la sécurité des chemins privés pour le passage sécuritaire de l'équipement municipal et des véhicules d'urgence;

Considérant que l'association est responsable de l'entretien et l'amélioration d'un nombre total de _____ kilomètres de chemin privés soit, le chemin _____, le chemin _____, le chemin _____, le chemin _____ et le chemin _____;

Considérant qu'il y a _____ constructions résidentielles situées le long des chemins sous la responsabilité de l'association ce qui représente 100% des numéros civiques attribués par la Municipalité aux contribuables qui partagent ce(s) chemin(s) privé(s);

Considérant que les membres de l'association sont aussi des contribuables de la Municipalité responsables pour le financement des chemins à caractère privé entretenus par l'Association;

Sur proposition dument faite et approuvée, il est unanimement résolu:

QUE _____ est nommé par le conseil pour déposer une demande d'assistance financière conformément au règlement 306-2024 de la municipalité du Canton de Harrington et d'agir au nom de l'Association _____ pour accomplir les démarches concernant le projet.

Certifié et dument résolu lors d'une réunion du conseil d'administration tenue le _____ à Harrington, Québec:

L'ASSOCIATION:

.X
Secrétaire: _____

.X.....
Président: _____.

RAPPORT FINAL

**VOTRE DEMANDE ET VOTRE RAPPORT FINAL DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉS POUR LE 3^e
VENDREDI DE NOVEMBRE DE CHAQUE ANNÉE**

DEMANDE DE PAIEMENT SUITE À L'APPROBATION DES PROJETS PAR LA MUNICIPALITÉ:

Soumis par: L'Association _____ inc.,
Adresse : _____

Téléphone: _____ courriel : _____

À: Municipalité du Canton de Harrington
Aide financière annuelle - Sécurité et la sécurité des chemins privés
2940, Route 327, Harrington (Québec) J8G 2T1

L'Association soumet les factures suivantes relatives aux travaux précédemment présentés par l'Association et approuvés par la Municipalité:

1. Entrepreneur: _____ montant _____ \$ date _____
AAAA/MM/JJ
2. Entrepreneur: _____ montant _____ \$ date _____
AAAA/MM/JJ
3. Entrepreneur: _____ montant _____ \$ date _____
AAAA/MM/JJ

Nous, l'Association, confirmons que nous avons respecté toutes les exigences de cette subvention et demandons à la municipalité de nous rembourser le montant maximum autorisé par kilomètre, et ce, en répartissant le cout total du projet sur **(cochez la case appropriée):**

1 an 2 ans 3 ans

L'ASSOCIATION:

.....
Signé par le membre mandaté.